

Kelou ar Vro



La nouvelle équipe municipale



Nouveauté **3**
à la bibliothèque



Calendrier de collecte
des ordures ménagères
14 • 15



Portrait
de Floriane Léost,
blogueuse **16**



Issu des élections du 15 mars, le conseil municipal a pu être installé officiellement, à huis clos, le 23 mai dernier. La première réunion de ce conseil a désigné les différentes délégations et commissions au sein de la Mairie ; vous les retrouverez dans le dossier de ce bulletin.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui nous ont encouragés, qui nous ont exprimé leur soutien et leur confiance dans le cadre de cette élection. Mes remerciements vont aussi à l'ensemble du conseil municipal sortant, aux membres du CCAS qui tout au long du mandat achevé ont participé activement aux projets et réalisations au fil de ces dernières années.

Je veux aussi associer le personnel communal à ces remerciements et souligner la qualité du travail réalisé au quotidien au service de notre population. Je sais pouvoir compter sur l'ensemble des agents de la collectivité et sur leur mobilisation durant ce nouveau mandat.

La relation des administrés avec le Maire et ses conseillers municipaux est un lien de proximité, de contact, d'actions concrètes et de partage. C'est dans ce contexte que nous mettrons en œuvre les projets et que nous tiendrons nos engagements. Cela nécessitera certainement d'optimiser toutes nos ressources et nos compétences pour atteindre la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés. Il faudra également nous adapter en permanence dans un environnement en évolution constante.

N'hésitez pas à nous faire part de vos idées, des points qui permettraient d'améliorer notre vie quotidienne. Je souhaite que les six prochaines années puissent se traduire par une participation active de toutes et de tous au service de l'intérêt général.

Après l'installation de ce conseil municipal, tous les élus sont, d'ores et déjà, au travail, au service de Plouédern et de sa population.

Bernard Goalec, *Maire*

Sommaire

3-7

Vie municipale

Cahier
des associations

8-10

11

Vie quotidienne

Dossier :
La nouvelle équipe
municipale

12-13

14-15

Calendrier de collecte
des ordures ménagères

Ça nous intéresse :

Portrait de Floriane
Léost, blogueuse

16

Agence postale (dans le hall de la Mairie) :
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45
Tél : 02 98 20 84 06

Les lettres recommandées et les colis peuvent être retirés en mairie aux heures d'ouverture et le samedi matin.

Fermeture de l'agence postale du 13 juillet au 16 août.

Réouverture le lundi 17 août

Bibliothèque :

Mardi : 19 h 30-20 h 30

Mercredi : 10 h 00-12 h 00 et 14 h 00-17 h 00

Vendredi : 16 h 30-17 h 30

Samedi : 10 h 00-12 h 00

Horaires d'été de la bibliothèque :

Fermée le vendredi pendant les vacances d'été

Fermée le mercredi à partir du 29 juillet inclus

Ouverte tout l'été le mardi (19h30 - 20h30)

et le samedi (10h - 12h)

Tél : 02 98 20 90 71 - bibliotheque.plouedern@gmail.com

La mairie de Plouédern est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h45, le samedi de 9h à 11h45

1 rue de la Mairie - 29800 Plouédern - 02 98 20 82 65

La mairie sera fermée tous les samedis matins du 13 juillet au 15 août inclus

Mail : mairie@plouedern.fr - Web : www.plouedern.fr

NOUVEAUTÉ À LA BIBLIOTHÈQUE

Votre bibliothèque possède désormais son catalogue en ligne. Dès aujourd'hui, vous avez la possibilité de le consulter à l'adresse www.bibliotheque-plouedern.fr. Suite au dé-confinement du 11 mai, la bibliothèque a proposé un service de réservation en ligne à tous ses abonnés. Ce service a permis d'emprunter des documents en mode « drive » en limitant l'accès à la bibliothèque jusqu'au 15 juin.



Ce catalogue en ligne permet à chacun de consulter le fonds, réserver des ouvrages, découvrir les nouveautés ou accéder aux informations qui le concernent. Aujourd'hui, vous avez la possibilité d'utiliser ce nouvel outil même si la bibliothèque a rouvert ses portes.

Voici comment procéder :

POUR RÉSERVER UN DOCUMENT

Cliquer sur l'icône «mon compte» en haut à droite de la page. Il vous sera demandé :

- **Un identifiant** : c'est le numéro de votre carte de bibliothèque (inscrit en-dessous du code barre). Si vous ne le connaissez pas, vous le trouverez sur le dernier mail reçu de la bibliothèque. Sinon, vous pouvez en faire la demande par mail à : bibliotheque.plouedern@gmail.com
- **Un mot de passe** : les 4 premiers chiffres de votre date de naissance (jjmm) ou 0000, au cas où votre date de naissance ne soit pas reconnue. Une fois connecté, vous devrez modifier votre mot de passe et en choisir un autre.
- **Pour réserver un document** : cliquez sur le titre du document qui vous intéresse, vous arriverez sur la «fiche» du livre, cliquez sur «réserver» en bas à droite :

Exemplaire	Situation	Statut	Dewey / Cote	Site	Localisation	Priorité	Retour prévu	Réserver
0184480181	Réservé	NOUVEAUTE	DOC RE BAN	PLOUEDERN	SECTION ADULTE DOC	1	-	<input type="button" value="Réserver"/>

De notre côté, nous préparons votre commande et vous recevez un mail dès que celle-ci est disponible.

Si vous rencontrez des difficultés ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Bonne visite !

Depuis le 15 juin, la bibliothèque a rouvert ses portes aux horaires habituels mais quelques règles ont été établies :

- Pas plus de 10 personnes en même temps
- 1 seule personne par famille
- Respect des gestes barrières : respect des distances, désinfection des mains à l'entrée, port du masque recommandé
- Les documents en retour sont mis en quarantaine pendant 10 jours, ils restent donc sur votre compte durant cette période.

Horaires d'été de la bibliothèque:

- Fermée le vendredi pendant les vacances d'été
- Fermée le mercredi à partir du 29 juillet inclus
- Ouverte tout l'été le mardi (19h30 – 20h30) et le samedi (10h – 12h).

La bibliothèque sera en inventaire du 24 au 27 août, elle sera donc fermée le mardi 25 août.

Carrefour des associations : la bibliothèque sera présente au carrefour le samedi 5 septembre à la salle Steredenn.

 **Suivez nos actualités sur la page Facebook de la bibliothèque : @bibliothequedeplouedern**

DISTRIBUTION DE MASQUES : retrait en mairie toujours possible

Le CCAS et la Mairie de Plouédern remercient chaleureusement les couturières bénévoles de l'association Sevenadur d'an Oll pour leur investissement pendant la période de confinement.



Plus de 400 masques ont été confectionnés par leur soin et ont été distribués début mai, par les élus et les membres du CCAS, dans les boîtes aux lettres des personnes de 70 ans et plus. La communauté de communes et la Mairie de Plouédern ont également offert un masque à la population lors des journées de distribution organisées les 15 et 16 mai dernier à la salle Steredenn. Environ 2000 masques ont été distribués aux Plouédernéens. Des masques sont toujours disponibles et les personnes ne les ayant pas encore retirés peuvent se présenter à l'accueil de la Mairie avec un justificatif de domicile.

Il est également possible d'obtenir des masques supplémentaires en fonction de vos besoins et suivant les disponibilités en contrepartie d'un don.

DROITS ET DÉMARCHES

Renseignements : service-public.fr ou demarches.interieur.gouv.fr ou finistere.gouv.fr ou par téléphone au 3939 Allo Service Public (de lundi à vendredi 8 h-20 h, samedi 8 h 30-18 h).

CCAS

Le CCAS de Plouédern lutte contre l'exclusion, accompagne les personnes âgées, soutient les personnes ayant des difficultés financières par des actions d'aide ou d'incitation, mais aussi par des actions spécifiques répondant à des situations précises et ponctuelles.

Si vous éprouvez des difficultés suite à la crise sanitaire du Covid-19, le CCAS est présent et peut vous accompagner.

Les aides accordées aux familles de Plouédern par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

Le CCAS accorde différentes aides aux familles en fonction de leurs ressources. Celles-ci ne sont pas systématiques, ni reconduites d'une année sur l'autre. Un nouveau dossier est à constituer à chaque rentrée scolaire et sera étudié en commission municipale.

Calcul des droits :

Calcul du quotient familial (différent de celui de la CAF) :
QF (quotient familial pour les aides du CCAS de Plouédern) = revenus mensuels nets + allocations familiales + allocations logement – frais de logement divisé par le nombre de personnes.

Aides possibles pour les familles :

• Aide à la cantine

Suivant des critères de ressources, le CCAS accorde une aide financière afin de participer aux frais de repas dans les cantines scolaires de toutes les écoles primaire et secondaire.

L'aide est basée sur le principe du reste à charge pour la famille, ceci dans un souci d'équité car les tarifs de restauration diffèrent selon les établissements scolaires.

QF de moins de 350 € : coût du repas pour la famille : 1 €

QF entre 350 € et 500 € : 1,55 € en maternelle et primaire / 1,60 € au collège / 2 € au lycée.

• Aide aux loisirs et séjours scolaires

Pour les enfants bénéficiant de l'aide à la cantine, une demande d'aide aux loisirs peut également être formulée. Elle est basée sur les mêmes critères.

La participation du CCAS aux frais d'inscription pour une activité de loisirs est de 50 % de la somme avec un plafond de 60 €. Participation pour l'ALSH, la MPT... pour les QF de moins de 350 €.

Pour un séjour scolaire : 10 € par jour et 5 € par demi-journée (doublé pour les plus bas QF).

Prêt d'honneur pour les étudiants :

C'est un prêt sans intérêt de 1 530 € à rembourser 1 an après la fin des études. Il est attribué une seule fois, selon critères sociaux (QF < à 1.000 €).

Le même montant peut être alloué par le Conseil Départemental.

Participation à une formation B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) :

La demande doit être faite auprès de la mairie avant le début de la formation. La participation financière de la mairie s'inscrit dans le cadre du CEJ intercommunal signé avec la CAF.

Une convention doit être signée entre le jeune en formation B.A.F.A., sa famille et la commune de Plouédern, accompagnée de la facture de l'organisme de formation, de l'attestation de stage et d'un RIB.

Suite à cette formation avec un organisme spécifique, le jeune doit effectuer un stage de 3 semaines non rémunéré à l'ALSH de Plouédern-Trémaouézan. À la fin de la période de stage, la participation de la mairie sera de 80 % et la participation de la famille de 20 %.

Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie.
Permanence du CCAS, assurée par Carine NOWAK,
Adjointe aux Affaires Sociales
Le mardi de 14 h 00 à 17 h 00 sur rendez-vous

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

La cérémonie patriotique du 8 mai s'est déroulée dans le respect des consignes de sécurité sanitaire. La présence de 5 personnes maximum était requise. M. Le Maire et un adjoint ainsi que 3 membres de l'UNC (Union Nationale des Combattants) y ont participé. La cérémonie a consisté à déposer une gerbe au Monument aux Morts.



Monument aux morts.

SAUVONS LES HIRONDELLES !

Le cri d'alerte du groupe Finistère de la LPO Bretagne ! (Ligue pour la Protection des Oiseaux).



AGIR pour la BIODIVERSITÉ BRETAGNE

Un triste constat : la destruction

des nids d'hirondelles est une pratique courante.

Depuis environ 30 ans, la population des hirondelles a diminué en moyenne de 40 % dans tout l'hexagone. Les principales causes de ce déclin sont dues à l'homme : destruction des nids et utilisation massive d'insecticides, d'où un effondrement de leurs ressources alimentaires. Par conséquent, les nichées doivent être nombreuses et abondantes pour compenser les pertes élevées des populations lors de la migration.

Les nids ne doivent pas être détruits, même après le départ des hirondelles, ils seront repris l'année suivante.

Epuisées par leur migration, elles ont moins de chance de mener à terme leur nichée si elles doivent reconstruire un nid.

N'oublions pas que les hirondelles et les martinets jouent un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes ; elles permettent en particulier de lutter naturellement contre les moustiques.

Pour toute demande d'information, adressez-nous un mail à finistere@lpo.fr ou contactez-nous au 07 49 22 17 84.

Si cette nidification vous occasionne une gêne, nous pourrions vous aider à trouver des solutions.

LES HIRONDELLES & LES MARTINETS SONT DES OISEAUX PROTÉGÉS

Article L 415-3 du code de l'environnement

La destruction intentionnelle des nids est une infraction constitutive d'un délit qui expose à une amende pouvant aller jusqu'à 150.000 € et 3 ans d'emprisonnement.

RECONNAÎTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Le frelon asiatique (*Vespa Velutina*) est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le 1^{er} segment. Sa tête, vue de face, est orange et ses pattes sont jaunes aux extrémités.



Nous arrivons à la période des nids principaux dont la taille peut atteindre 60 cm de diamètre.

La destruction des nids de frelons asiatiques sera prise en charge par la CCPLD une fois le nid identifié et validé par la commune.

Important : l'entreprise ne détruit que les nids, inutile d'appeler si le nid n'est pas localisé.



Le frelon asiatique

Veuillez prendre contact avec la mairie : 02 98 20 82 65

AVIS AUX HABITANTS

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

RECENSEMENT DES JEUNES

JDC : Journée Défense et Citoyenneté

Modalités de recensement des françaises et des français nés en juillet et août 2004. Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans et pendant un délai d'un mois à compter de ce jour. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents et de leur carte d'identité.

PASSAGE DE LA BALAYEUSE

Cet été, la balayeuse passera sur les secteurs de Kergoat, du Bourg, Pont ar Bled et Kerhamon les jeudis 30 juillet et 27 août.

Il vous est demandé de bien vouloir stationner vos véhicules hors chaussée en privilégiant le stationnement à l'intérieur de vos propriétés.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN 12 mai 2020

L'an deux mille vingt, le douze mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le 6 mai, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Steredenn, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 – présents : 16
- votants : 16.

Présents : MM et Mmes : Goalec, Casu, Yvinez, Merdy, Quédec, Marrec, Marec-Prigent, Avetand, Brochain, Coulier, Maubian, Nédélec, Péron, Séné, Tanguy, Tourbot N.

Absents et excusés : MM et Mmes : Tourbot F, Argouarch, Bouillon, Castrec, et Liard.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise SÉNÉ.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du conseil municipal du 03 mars 2020
2. Renouvellement de la DSP (Délégation de service public) : Crèche Ti Labousig
3. Questions diverses.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2020

Le procès-verbal du conseil municipal du 03 mars 2020 est approuvé à l'unanimité.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CRÈCHE COMMUNALE TI LABOUSIG

Mme Marie Thérèse MERDY, Adjointe au Maire, informe l'assemblée de l'échéance du second contrat de D.S.P. concernant la crèche « Ti Labousig » au 31/12/2020 et reprend les principaux éléments du rapport préalable fournis à l'ensemble des élus avec leur convocation. La gestion de la crèche « Ti Labousig » est assurée par Déficrèche dans le cadre d'une délégation de service public (D.S.P.) depuis son ouverture en 2011. La com-

mune de Plouédern confie à Déficrèche l'accueil d'enfants âgés de 3 mois à 5 ans révolus et dont les parents habitent prioritairement à Plouédern.

Le contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2020. A l'issue, deux modes de gestion sont possibles : le renouvellement de la D.S.P. ou la reprise de l'activité en régie. La D.S.P. permettant à la collectivité de se dégager d'une gestion pour laquelle elle ne dispose pas en interne des compétences nécessaires, il est proposé au conseil municipal de valider le principe du renouvellement de la D.S.P. pour la gestion de la crèche « Ti Labousig ».

Le délégataire étant rémunéré directement par les familles, la CAF ou la MSA, et le Département du Finistère, la Commune pourra lui apporter une aide financière pour la mission qu'elle lui confie, montant qui sera déterminé lors de la phase de négociations durant l'appel d'offre.

Mme MERDY présente aux membres du conseil municipal les 4 types différents de D.S.P. : concession, affermage, gérance et régie intéressée. Elle rappelle également les différentes étapes de la procédure d'attribution de la D.S.P. jusqu'à la signature du contrat en décembre 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise la reconduction d'une D.S.P., de type affermage, comme mode de gestion de la crèche « Ti Labousig »,

Approuve le cahier des charges de la D.S.P.,

Autorise le Maire à recourir aux services mutualisés de la CCPLD pour être accompagné dans cette démarche, Autorise le Maire à lancer la procédure de D.S.P. et à signer tous les documents relatifs à ladite D.S.P.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN 23 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai, à seize heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le 19 mai, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Steredenn, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 23 – présents : 21 - votants : 23.

Présents : MM et Mmes : Goalec, Casu, Quédec, Marec-Prigent, Nédélec, Tourbot N, Avetand, Nowak, Coulier, Brochain, Blons, Corre, Cueff, Maubian, Garault, Péron, Le Chenadec, Séné, Mingant, Tanguy, Stern.

Absents et excusés : M. Tourbot (procuration à Mme Séné) et Mme Vigouroux (procuration à Mme Tanguy)

Secrétaire de séance : M. Maxime BLONS.

ORDRE DU JOUR

4. Election du Maire
5. Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
6. Indemnités Maire / Adjoints / Conseillers délégués
7. Tableau du conseil municipal
8. Délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal
9. Détermination des commissions
10. Composition du CCAS
11. Questions diverses.

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions. M. Maxime BLONS a été désigné secrétaire par le conseil municipal.

ELECTION DU MAIRE

Mme Marie-Françoise SÉNÉ a pris la présidence de l'assemblée et a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre abstention	0
Nombre votants	23
Nombre de suffrages nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

	Nombre de suffrages obtenus	
M. GOALEC Bernard	22	Vingt-deux

M. GOALEC Bernard a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. GOALEC Bernard, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints.

Nombre d'adjoints

Sur proposition de M. GOALEC, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, fixe à cinq le nombre des Adjoints au Maire de la commune.

Nombre abstention	0
Nombre votants	23
Nombre de suffrages nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nom de la liste	Nombre de suffrages obtenus	
Liste n° 1	22	Vingt-deux

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés les candidats ci-dessous.

1 ^{re} Adjointe au Maire	Mme Michèle CASU
2 ^e Adjoint au Maire	M. Pascal QUÉDEC
3 ^e Adjointe au Maire	Mme Florence MAREC-PRIGENT
4 ^e Adjoint au Maire	M. Mickaël NÉDÉLEC
5 ^e Adjointe au Maire	Mme Carine NOWAK

Indemnités Maire / Adjoints / Conseillère municipale déléguée

M. Bernard GOALEC, Maire, expose à l'assemblée le principe des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints et précise que chaque adjoint se verra attribuer, par arrêté, une délégation relative à son domaine de compétence. Il précise également qu'il donnera délégation à Mme Nathalie TOURBOT pour la gestion des moyens de communication de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité, adopte les indemnités suivantes :

- Pour le Maire : 51.6% de l'indice terminal
- Pour les 5 Adjoints et la Conseillère Déléguée : 15% de l'indice terminal

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Bernard GOALEC, Maire, présente alors le tableau du conseil municipal modifié suite aux élections du Maire et des Adjoints. LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, adopte le tableau.

DÉLÉGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Michèle CASU, Adjointe au Maire, précise à l'assemblée que l'article L.2122-22 du CGCT donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions. Elle l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote avec une abstention (M. GOALEC), autorise M. le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre les décisions prévues à cet article.

DÉTERMINATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Conformément à la réglementation en vigueur, M. le Maire invite le Conseil à former les commissions

municipales, après leur avoir expliqué le fonctionnement et l'utilité de ces dernières à savoir :

Cadre de vie – Culture et Numérique

Adjointe : Michèle CASU

Membres : MM et Mmes Tourbot F., Mingant, Corre, Péron, Cuff, Stern.

Vie Associative – Agriculture

Adjoint : Pascal QUÉDEC

Membres : MM et Mmes Marec-Prigent, Tourbot N., Corre, Péron, Avetand, Garault, Brochain, Tanguy.

Urbanisme

Adjointe : Florence MAREC-PRIGENT

Membres : MM et Mmes Quédec, Nédélec, Mingant, Coulier, Garault, Brochain, Le Chenadec.

Équipements – Voirie – Bâtiments – Sécurité

Adjoint : Mickaël NÉDÉLEC

Membres : MM et Mmes Casu, Quédec, Marec-Prigent, Séné, Garault, Vigouroux, Le Chenadec, Stern, Blons.

Action Sociale – Enfance – Jeunesse – Aînés

Adjointe : Carine NOWAK

Membres : MM et Mmes Séné, Maubian, Corre, Avetand, Coulier, Brochain, Tanguy.

Communication

Conseillère municipale déléguée : Nathalie TOURBOT

Membres : MM et Mmes Quédec, Maubian, Péron, Brochain, Cuff.

Délégation de Service Public

Adjointe : Carine NOWAK

Membres Titulaires : Mmes Séné, Maubian.

Membres Suppléants : MM et Mmes Tourbot N., Quédec, Nédélec.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, adopte la formation de ces commissions. M. Bernard GOALEC, Maire, est Président de toutes les commissions ci-dessus.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres élus par le Conseil Municipal

Conformément à la réglementation en vigueur, M. le Maire expose à l'assemblée que les commissions administratives du C.C.A.S. comprennent entre 4 et 8 membres élus par le Conseil Municipal. Au vu de ces éléments et sur proposition de M. GOALEC, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, fixe à cinq le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au sein du CCAS.

Proclamation de l'élection des membres du CCAS

Ont été élus à l'unanimité membres du CCAS et immédiatement installés les candidats ci-dessous.

1 ^{er} membre du CCAS	Mme Carine NOWAK <i>Adjointe au Maire</i>
2 ^e membre du CCAS	Mme Marie-Françoise SÉNÉ <i>Conseillère Municipale</i>
3 ^e membre du CCAS	Mme Martine MAUBIAN <i>Conseillère Municipale</i>
4 ^e membre du CCAS	Mme Christine CORRE <i>Conseillère Municipale</i>
5 ^e membre du CCAS	M. Arnaud COULIER <i>Conseiller Municipal</i>

M. Bernard GOALEC, Maire, est Président de la commission du CCAS. Cinq autres membres issus d'associations ou représentants d'instances seront nommés ultérieurement.

ÉCOLE ST EDERN

- Vous pouvez d'ores et déjà inscrire en ligne votre enfant sur le site de l'école <http://www.ecole-saint-edern.fr/>, rubrique « infos pratiques, puis inscriptions ».
- Une classe bilingue français/breton ouvre en maternelle à la rentrée 2020.
Sont concernés les enfants nés entre 2015 et 2018.
- La rentrée des classes aura lieu :
le mardi 1^{er} septembre 2020 :
- à 8h45 pour les primaires
- et à 9h pour les maternelles.
La garderie sera assurée à partir de 7h30.

Les listes de classe seront affichées dans la salle multi-activités à partir du **vendredi 28 août 2020**.

TRANSPORTS SCOLAIRES : rentrée scolaire 2020/2021

L'inscription se fait uniquement en ligne sur breizhgo.bzh

Au-delà du 15 juillet 2020, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée. Si votre enfant était déjà inscrit l'année passée, vous recevrez un mail vous avertissant de l'ouverture des inscriptions en ligne.

Renseignements : www.breizhgo.bzh ou 02 99 300 300 (prix d'un appel local) - Du lundi au samedi de 8 h à 20 h.

Contactez-nous via le formulaire en ligne www.breizhgo.bzh/nous-contacter

ÉTAT CIVIL

Naissance

- Louis GRUAU, 5 rue des Tilleuls
- Hydän OLAX, 3 rue Pléione
- Loris LE GOFF, 1 bis Keravezan Bras
- Côme LE BORGNE, 7 rue Pléione
- Noé HULEUX, 1C Runhuel

Décès

- Marie-Bernadette ABHERVÉ GUÉGUEN veuve LESVEN, EHPAD Landerneau (Beg Avel), 96 ans
- Joseph CALVEZ, EHPAD Landerneau (11 allée du Tromeur), 86 ans
- André QUÉRAN, 119 rue de La Fontaine, 73 ans
- Jeanne CHOPIN veuve ROUÉ, EHPAD Plougastel-Daoulas (Trévianou), 91 ans
- Marcelle MINGOT veuve PELLE, EHPAD Landerneau (5 rue Diossin), 97 ans

Permis d'urbanisme

Permis de construire accordés

- M. LAURENT Kévin : rénovation de l'habitation, 1 Kerléo
- M. LARRET Julien et Mme KERMOAL Aurore : construction d'une maison individuelle, 6D Beg Avel
- SCI des Oyats : construction d'un bâtiment industriel et de bureaux, ZAE St Éloi Nord, 50 rue Ar Men
- M. AMIS Olivier et Mme PELEAU Marie : construction d'un bâtiment artisanal, ZAE St Éloi Nord, 5 rue du Stiff
- Mairie de Plouédern : extension du restaurant scolaire, 130 rue des Écoles
- ECAT ID SASU : construction d'un bungalow, ZAE Kériel Penhoat
- M. PINVIDIC Hervé et Mme CROGUENNEC Maelyss, construction d'une maison individuelle, 16 rue Antarès
- M. HENO Amaury et Mme PINTO Ornella : construction d'une maison individuelle, 21 rue Mérez
- M. RUAULT DE BEAULIEU Valère et Mme DELATTRE Bethsabée : construction d'une maison individuelle, 6 rue Antarès
- Mme MOREL Léonie : construction d'une maison individuelle, 11 rue Izar

Tennis Club Plouédern



L'entraînement des enfants.

La reprise au TC PLOUEDERN se fera courant septembre lors du carrefour des associations (inscriptions) et présentation du club de tennis aux visiteurs. La reprise officielle des championnats par équipe devrait se dérouler début octobre. Fort de ses 2 courts en résine spécifique tennis « green set », le club est à taille humaine et la convivialité est au rendez-vous. Détente, loisirs et compétitions sont les ADN du club. Les licenciés trouveront une offre complète (tennis loisir, tennis entraînement et compétition) pour la saison prochaine. Les 2 entraîneurs diplômés d'Etat, salariés du club, sont le gage d'un enseignement de qualité pour les jeunes comme pour les adultes. Nous vous attendons !

Pour plus d'informations :

Contact : Yann Précourt, Président

Tél : 06 23 32 02 93

Site internet : tennis-club-plouedern.fr et Facebook du club

Trou de mémoire – Théâtre



L'année, qui vient de s'écouler, a été pour chacun de nous différente. Par chance, comme nous l'avons noté dans le précédent Kelou, nous avons pu jouer à Plouédern.

N'ayant pu nous retrouver, nous ne savons pas encore comment nous allons procéder pour l'année à venir. Changerons-nous les textes ? Les acteurs seront-ils là et serons-nous présents au carrefour des associations ? Cependant, si vous voulez rejoindre la troupe en septembre, n'hésitez pas à nous contacter. Les 20 ans de l'association seront reportés à une date ultérieure. Nous informerons les anciens adhérents dès qu'une nouvelle date sera fixée.

Contact : Jean-Luc Chotard, Président
chotard.jeanluc@gmail.com

Correspondants presse :

Le Télégramme :

Laurence DUBEAU

06 89 68 15 29

dubeau.laurence@gmail.com

Ouest France :

Yann NOBLET – 06 25 85 95 51 – yann.resto@hotmail.fr

«Pour faire paraître une annonce de manifestation ou de réunion sur Ouest France en décidant de la date à laquelle vous souhaitez la voir paraître, pensez à vous connecter sur www.infolocale.fr : vous saisissez votre information et la date de parution, c'est gratuit».

La rentrée des Babychoux



JENNIFER



MONIQUE



FRÉDÉRIQUE

Nous espérons reprendre nos activités en septembre après cette interruption due à la crise sanitaire.

L'association des assistantes maternelles de PLOUÉDERN – TRÉMAOUEZAN se réunit tous les mardis et les jeudis pour des animations, autour d'intervenantes professionnelles. Un atelier musique avec Frédérique Nachou, un atelier motricité avec Jennifer Vignaut, une séance de marionnettes complices autour de Monique Castel seront proposés aux adhérents.

Les groupes sont composés de 12 enfants maximum avec des enfants de plus de 6 mois en garde chez des assistantes maternelles du secteur. Toutes les assistantes maternelles agréées peuvent s'inscrire auprès du bureau. Nous serons présentes au carrefour des associations le samedi 5 septembre à la salle Steredenn.

Mail : babychoux.plouedern@laposte.net

Amicale de loisirs

Nos activités ont été suspendues en raison de la crise sanitaire. Nous vous retrouverons en septembre et nous vous souhaitons de passer d'agréables vacances.

Plouédern Running Club (PRC)



Le Plouédern Running Club (PRC) vient de passer le cap des 3 années d'existence.

Début janvier, le club a inauguré ses nouveaux maillots, malheureusement il ne nous a pas été possible de les montrer beaucoup avec le confinement et les annulations de tous les événements sportifs jusqu'à la rentrée. Vous commencez probablement à les voir sur les routes et chemins de Plouédern.

Dès la reprise en septembre, le club continuera à proposer des sorties hebdomadaires de marche ou de course à pied, accessibles pour tous les niveaux. Le groupe Facebook du club permet toujours de créer du lien et d'être informé de l'actualité et des résultats des courses. Ces publications suscitent à chaque fois bon nombre de félicitations de la part des membres du groupe ! Vous trouverez aussi les horaires des sorties hebdomadaires. Il est possible de s'y inscrire directement et de voir le nombre de participants. Aucune crainte de se retrouver seul donc ! Le PRC est présent chaque année au carrefour des associations de Plouédern, n'hésitez donc pas à venir démarrer la saison avec nous !

Mais il n'est jamais trop tard pour nous rejoindre : rendez-vous sur la page Facebook du club ou par mail à plouedernrunningclub@gmail.com, ou venez directement tester une sortie.

Pour nous retrouver, de septembre à juin, rendez-vous devant la mairie :

- Marche rapide (2h) ou lente (1h) : deux groupes, le dimanche à 10 h 00
- Running : mardi 19 h 00, jeudi 19 h 00 et dimanche 10 h 00



Première sortie du déconfinement en respectant les consignes sanitaires imposées

Calendrier des manifestations

Dimanche 5 septembre :
Carrefour des associations, salle Steredenn

Dimanche 20 septembre :
Loto, salle Steredenn
organisé par PS2M

Survival Academy Michel Mobian :

reprise des activités
pour la saison 2020-2021



Le club reprendra ses activités le 2 septembre en fonction de l'évolution de la pandémie et sera présent au carrefour des associations le samedi 5 septembre.

La grande nouveauté de cette saison 2020-2021 sera la mise en action de différentes simulations, en extérieur, d'agressions/accidents, et d'accidents/agressions. Ces différents scénarii répondront à des règles très strictes de sécurité.

Certaines scènes seront filmées avec un drone. L'objectif principal est de démontrer que la self-défense est à l'agression ce que le secourisme est à l'accident. En effet, dans le fond, les réflexes de base sont quasi identiques, il n'y a que la forme qui change !

Pour tout renseignement, contact : Michel MOBIAN,
Président et instructeur Self-défense du club.

Tél. 06 78 15 55 83. E-mail : smaland@hotmail.fr.

Page facebook : [survival academy michel mobian](https://www.facebook.com/survivalacademy.michel.mobian).

Mam'stergann, l'histoire de notre projet mam

La Maison d'Assistantes Maternelles accueillera tous les enfants de 0 à 3 ans (6 ans en situation de handicap ou périscolaire). Cette MAM, dont le projet a été présenté dans le précédent Kelou, aura pour vocation de faciliter l'accueil des enfants malades chroniques et/ou porteurs de handicap et la garde d'enfants en horaires atypiques.

Virginie, Elodie, Camille et Mélanie ont toutes les quatre été confrontées aux difficultés rencontrées par les parents pour faire garder leurs enfants. Ce projet commun, mûri pendant un an et demi, s'est présenté à elles comme une évidence en tant qu'infirmière, aides-soignantes, accompagnante éducatif petite enfance, mais aussi maman d'enfants malades, toutes les 4 professionnelles de santé et/ou de la petite enfance.

Un sondage a été réalisé auprès des habitants de Plouédern et des alentours, ainsi qu'auprès de familles d'enfants malades. Il en est ressorti que la quasi-totalité des foyers concernés est contrainte de mettre entre parenthèse sa vie professionnelle pour s'occuper de leur enfant malade, ou changer de travail à cause d'horaires non compatibles.

L'association Mam'Stergann a été créée en juillet 2019 et devrait ouvrir ses portes en été 2021.

L'association est à la recherche de dons de turbulettes, serviettes, gants de toilette, bavoirs, jouets et a ouvert une cagnotte leetchi pour aider au financement d'un aménagement intérieur adapté :

<https://www.leetchi.com/c/une-mam-qui-accueille-les-enfants-malades-a-bras-ouverts>

Contact : mam.stergann@gmail.com - 06 08 12 94 75

Amicale cyclotouriste de Plouédern

L'amicale cyclo est constituée de 70 adhérents environ, 3 niveaux ou allures sont proposés suivant la force des uns et des autres. Nos circuits (distances de 45 à 90 km en moyenne) sont consultables sur le site www.acplouedernroute.sitew.fr

Les départs se font tous les dimanches matin à 8 h 00 à partir du complexe Steredenn.

Face aux contraintes sanitaires, il est évident que la pratique du vélo en solitaire est la meilleure solution jusqu'à ce que ces consignes évoluent.

Actuellement, nos sorties collectives ne sont pas d'actualité, les groupes supérieurs à 10 personnes étant interdits, nous préconisons les petits rassemblements allant de 2 à 10 cyclos maximum tout en respectant les contraintes sanitaires.

Nos différents projets de l'année 2020 (l'ariégeoise et les 40 ans du club) sont bien évidemment reportés pour 2021.

GR Plouédern



Inès Guéguen, Individuels, National Massy 2020

Nora Prigent, Nolwenn Le Corre et Noémie Caron, Individuels régionaux, Landerneau 2020

L'année qui vient de s'écouler pour le club de GR Plouédern a été quelque peu chamboulée par l'apparition du Covid-19 et du confinement obligatoire. Les compétitions par équipes qui devaient se tenir les 15 et 22 mars ont, par la force des choses, dues être annulées tout comme les cours. Les déceptions au niveau des élèves et de leurs entraîneurs ont été nombreuses. Le gala de fin d'année regroupant tous les gymnastes n'a pas pu être maintenu courant juin. Nous avons eu le plaisir d'assister début mars à celui des plus jeunes du club qui ne participent pas encore aux compétitions.

Malgré cela, le club a par le biais des réseaux sociaux (Facebook et Instagram notamment) tenu à encourager les élèves à continuer les entraînements à la maison. Quelques entraîneurs ont envoyé des challenges et des vidéos qui ont permis aux enfants de se changer les idées et se maintenir en forme à la maison.

On retiendra de 2020 : le goûter de janvier, de belles compétitions individuelles, une jolie performance

d'Inès Guéguen en catégorie excellence 13-14 ans, qualifiée pour les championnats de France, ainsi que le triplé plouédernéen des poussines (Nora Prigent, Nolwenn Le Corre et Noémie Caron) sur les plus hautes marches lors des individuels régionaux.

Pour l'heure, le bureau prépare déjà la rentrée prochaine.

N'hésitez pas à prendre contact avec le club pour tout renseignement ou demande d'inscription : grsplouedern@free.fr

Les Étoiles de Plouédern

Les Étoiles de Plouedern devaient participer à l'édition du carnaval de la Lune Étoilée, début avril. Malheureusement les événements récents n'ont pas permis la tenue de cette édition.

Tous les bénévoles ont participé activement durant plus de 6 mois (bricoleurs, couturières, chorégraphe, administratifs...) pour réaliser un tout nouveau char, de magnifiques costumes colorés et des chorégraphies dynamiques.

Nous étions prêts pour le spectacle et un magnifique week-end.

Comme vous le savez probablement l'édition 2020 a été reportée au weekend du 23-24 et 25 avril 2021.

Bien sûr, «Les Étoiles» seront présentes.

Organiser une participation au carnaval de Landerneau nécessite 8 à 9 mois de travail en amont, principalement pour la construction du char et des costumes. Tout cela ne serait pas possible sans la mise à disposition d'un lieu de stockage et la collaboration de la commune.

Pour la prochaine édition, nous serons à la recherche d'un «Mister Plouedern» pour représenter la commune. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Le report de l'édition 2020 est l'occasion de revenir sur les précédentes éditions :

Robin des Bois, Bébé Géant, L'Égypte, La banquise et Dans L'espace lors de l'édition 2018.



Contact : lesetoilesdeplouedern@gmail.com

Facebook : Asso étoile de Plouédern

DÉFIBRILLATEURS

Trois défibrillateurs sont à la disposition de la population : le 1^{er} est installé dans le **hall extérieur de la mairie**, le 2^e dans le **hall extérieur de la salle Steredenn** et un 3^e est installé au **terrain de sport de Kéruguel, au niveau de l'abri bois** attenant au vestiaire.

MAIRIE

La Mairie sera fermée tous les samedis matins du 13 juillet au 15 août inclus.

L'agence postale sera fermée du lundi 13 juillet au 16 août. Les colis et recommandés seront à retirer à la Poste de Landerneau, 4 rue de la Tour d'Auvergne, ouverte de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h en semaine et le samedi de 9 h à 12 h. Réouverture le lundi 17 août à 8 h 30.

LA POSTE VOUS INFORME

Suite aux changements de facteurs dans certains quartiers de Plouédern, il serait souhaitable, pour faciliter et assurer une bonne distribution du courrier, **de bien inscrire vos numéros et vos noms sur vos boîtes aux lettres**. Si vous ne souhaitez pas de publicités n'hésitez pas à demander un « stop-pub » en Mairie. Merci de votre compréhension.



CHIENS ERRANTS

Nous rappelons aux propriétaires de chiens que ces derniers doivent être attachés ou enfermés afin d'éviter toute divagation sur le domaine public. Les chiens doivent être tenus en laisse lors des promenades. Une amende est encourue en cas de capture en état de divagation.

AGRI'ÉCOUTE

Difficultés financières, familiales, menace sur l'activité professionnelle, solitude... Certaines situations peuvent entraîner une grande souffrance psychologique dont il est difficile de s'extraire seul. Afin de toujours mieux protéger et accompagner ses ressortissants, la MSA renforce son service d'écoute Agri'écoute.

Pour plus d'informations sur le dispositif Agri'écoute de la MSA, rendez-vous sur le site www.msa-armorique.fr Ne restez pas seul face aux difficultés, parlez-en !
Tel : 09 69 39 29 19, service d'écoute 24h/24 et 7j/7 dédié au monde agricole et rural.

ALSH TI AR VUGALE

L'accueil de loisirs est organisé et animé par l'association EPAL. Il est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans. Le prix de la journée est calculé selon le quotient familial. Pour tout renseignement ou inscription, contacter Gwénaëlle Kerandel par téléphone ou par mail : 02 29 63 00 09 / 07 82 29 15 09 - plouedern@epal.asso.fr
Site internet : <https://plouedern.wixsite.com/tiarvugale>
L'accueil de loisirs est situé au 133, rue des Écoles, à Plouédern

Le RPE (Relais Petite Enfance)

Crèche « La Cabane aux Bruyères » - 02 98 43 63 97
ou mail : rpe.interco@enjeuxdenfance.fr
<http://www.enjeuxdenfance.fr/rpam/rpe-interco>

GENDARMERIE DE LANDERNEAU

14 rue Henri Dunant, 29800 Landerneau
Tel : 02 98 85 00 82

MAISON DE L'ENFANCE « Ti Labousig »

Responsable d'établissement : Magali LE CALVEZ
Pour les inscriptions :

www://inscription.creche-attitude.fr

Tél : 02 98 47 31 58

La crèche sera fermée du 1 au 24 août 2020 inclus.

PERMANENCES AMADEUS

Le mardi matin de 10 h à 12 h à la Mairie de Plouédern, tél : 02 98 20 97 66

Landerneau : 2 rue Amédée Belhommet - 29800 Landerneau, tél : 02 98 21 06 72

DÉCHETTERIE (ZI Saint Eloi)

Tél : 02 98 85 19 50

Horaires d'été (01/03 au 31/10) du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Fermeture les dimanches et jours fériés - Déchets verts : accès libre. Un box recyclerie « Le Tri Porteur » y est à votre disposition.

RECYCLERIE LE TRI PORTEUR

ZI St Eloi, 11 rue des Gléan

Tel : 06 06 41 39 48

Dépôts : les mercredis et vendredis de 14 h à 16 h 30

Vente et dépôts : les samedis de 10 h à 16 h 30

EAU DU PONANT

Par téléphone : 02 29 00 78 78 (tarif appel local)

8 h 30 - 12 h 15 et 13 h 15 - 17 h 30 (sauf le lundi 17 h)

Pour les urgences uniquement : contacter ce même numéro (24h/24)

Point d'accueil : Station d'épuration, 20 Allée du Bois Noir, Landerneau

TRÉSOR PUBLIC

59, rue de Brest, Landerneau

Lundi, mardi et jeudi : 8 h 30 - 12 h et de 13 h 30 - 16 h

Mercredi et vendredi : 8 h 30 - 12 h

Tel : 02 98 85 11 61

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mme LE GUEN Marie-Françoise,
conciliateur de justice

Permanence : Mairie de Landerneau

Le jeudi sur rendez-vous, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Tél : 06 81 89 62 40,

marie-francoise.leguen@wanadoo.fr

PAROISSE ABER-MORBIC

Le prêtre de l'ensemble paroissial : 11, rue Traverse des Boucheries, Landerneau.

Tél : 02 98 85 03 20

CARTE POSTALE

La carte postale de la commune est disponible à la vente à la mairie et à la bibliothèque au prix de 1 €.





La nouvelle équipe municipale

L'installation de la nouvelle équipe municipale a eu lieu le samedi 23 mai 2020.

Bernard Goalec a été élu pour un deuxième mandat de maire de Plouédern par le nouveau conseil municipal.

5 adjoints ont également été élus, ainsi qu'une délégation attribuée :



Le Maire, Bernard Goalec, entouré de ses adjoints et conseillère municipale déléguée.

- Michèle CASU : Adjointe au cadre de vie, culture et numérique
- Pascal QUÉDEC : Adjoint à la vie associative et à l'agriculture
- Florence MAREC-PRIGENT : Adjointe à l'urbanisme
- Mickaël NÉDELEC : Adjoint à l'équipement, voirie, bâtiments, sécurité
- Carine NOWAK : Adjointe à l'action sociale, enfance, jeunesse, aînés
- Nathalie TOURBOT : Conseillère municipale déléguée à la communication

PERMANENCE DES ÉLUS

Bernard GOALEC, Maire
Le samedi de 10 h 00 à 12 h 00
et sur rendez-vous

Michèle CASU, Adjointe au Maire
« Cadre de vie – Culture et Numérique »
Le mercredi de 14 h 30 à 17 h 00
et sur rendez-vous

Pascal QUÉDEC, Adjoint au Maire
« Vie associative – Agriculture »
Le samedi de 10 h 00 à 12 h 00
et sur rendez-vous

Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe au Maire
« Urbanisme »
Le samedi de 10 h 00 à 12 h 00
et sur rendez-vous

Mickaël NÉDELEC, Adjoint au Maire
« Équipements – Espace voirie – Bâtiments – Sécurité »
Le vendredi de 15 h 30 à 17 h 00
et sur rendez-vous

Carine NOWAK, Adjointe au Maire
« Action sociale – Enfance – Jeunesse – Aînés »
Le mardi de 14 h 00 à 17 h 00
et sur rendez-vous

Nathalie TOURBOT, Conseillère municipale déléguée à la communication
Le mardi de 10 h 00 à 12 h 00
et sur rendez-vous

Voici la composition des différentes commissions :

Cadre de vie – Culture et Numérique :

Adjointe : Michèle CASU

Membres : MM et Mmes Tourbot F., Mingant, Corre, Péron, Cueff, Stern.

Vie Associative – Agriculture :

Adjoint : Pascal QUÉDEC

Membres : MM et Mmes Marec-Prigent, Tourbot N., Corre, Péron, Avetand, Garault, Brochain, Tanguy.

Urbanisme :

Adjointe : Florence MAREC-PRIGENT

Membres : MM et Mmes Quédec, Nédélec, Mingant, Coulier, Garault, Brochain, Le Chenadec.

Équipements – Voirie – Bâtiments – Sécurité :

Adjoint : Mickaël NÉDÉLEC

Membres : MM et Mmes Casu, Quédec, Marec-Prigent, Séné, Garault, Vigouroux, Le Chenadec, Stern, Blons.

Action Sociale – Enfance – Jeunesse – Aînés :

Adjointe : Carine NOWAK

Membres : MM et Mmes Séné, Maubian, Corre, Avetand, Coulier, Brochain, Tanguy.

Communication :

Conseillère municipale déléguée : Nathalie TOURBOT

Membres : MM et Mmes Quédec, Maubian, Péron, Brochain, Cueff.

Délégation de Service Public :

Adjointe : Carine NOWAK

Membres Titulaires : Mmes Séné, Maubian.

Membres Suppléants : MM et Mmes Tourbot N., Quédec, Nédélec.

CCAS :

Membres : MM et Mmes Nowak, Séné, Maubian, Corre, Coulier



Bernard GOALEC
Maire



Michèle CASU
Adjointe au Maire
Cadre de vie
Culture et Numérique



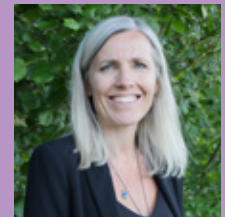
Pascal QUÉDEC
Adjoint au Maire
Vie Associative
Agriculture



Florence MAREC-PRIGENT
Adjointe au Maire
Urbanisme



Mickaël NÉDÉLEC
Adjoint au Maire
Équipements - Voirie
Bâtiments - Sécurité



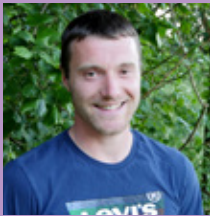
Carine NOWAK
Adjointe au Maire
Action Sociale - Enfance
Jeunesse - Aînés



Nathalie TOURBOT
Conseillère Municipale
Déléguée Communication



Serge AVETAND
Conseiller Municipal



Maxime BLONS
Conseiller Municipal



Sylvie BROCHAIN
Conseillère Municipale



Christine CORRE
Conseillère Municipale



Arnaud COULIER
Conseiller Municipal



David CUEFF
Conseiller Municipal



Éric GARAULT
Conseiller Municipal



Éric LE CHENADEC
Conseiller Municipal



Martine MAUBIAN
Conseillère Municipale



Paul MINGANT
Conseiller Municipal



Éliane PÉRON
Conseillère Municipale



Marie-Françoise SÉNÉ
Conseillère Municipale



Roland STERN
Conseiller Municipal



Céline TANGUY
Conseillère Municipale



François TOURBOT
Conseiller Municipal



Magaly VIGOUROUX
Conseillère Municipale

Collecte d'ordures ménagères

2020

Calendrier de collecte PLOUEDERN/QUINQUIS MARC/SAINT ELOI

Jour de collecte : les lundis entre 05h00 et 13h00

Merci de sortir impérativement vos bacs la veille au soir

Lorsqu'un lundi est férié, la collecte sera retardée au vendredi suivant dès 05h00

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 M	Nouveau *	1 S		1 M		1 J		1 D		1 M	
2 J		2 D		2 M		2 V		2 L	🗑️	2 M	
3 V		3 L	🗑️	3 J		3 S		3 M		3 J	
4 S		4 M		4 V		4 D		4 M		4 V	
5 D		5 M		5 S		5 L	🗑️	5 J		5 S	
6 L	🗑️	6 J		6 D		6 M		6 V		6 D	
7 M		7 V		7 L	🗑️	7 M		7 S		7 L	🗑️
8 M		8 S		8 M		8 J		8 D		8 M	
9 J		9 D		9 M		9 V		9 L	🗑️	9 M	
10 V		10 L	🗑️	10 J		10 S		10 M		10 J	
11 S		11 M		11 V		11 D		11 M		11 V	
12 D		12 M		12 S		12 L	🗑️	12 J		12 S	
13 L	🗑️	13 J		13 D		13 M		13 V		13 D	
14 M		14 V		14 L	🗑️	14 M		14 S		14 L	🗑️
15 M		15 S		15 M		15 J		15 D		15 M	
16 J		16 D		16 M		16 V		16 L	🗑️	16 M	
17 V		17 L	🗑️	17 J		17 S		17 M		17 J	
18 S		18 M		18 V		18 D		18 M		18 V	
19 D		19 M		19 S		19 L	🗑️	19 J		19 S	
20 L	🗑️	20 J		20 D		20 M		20 V		20 D	
21 M		21 V		21 L	🗑️	21 M		21 S		21 L	🗑️
22 M		22 S		22 M		22 J		22 D		22 M	
23 J		23 D		23 M		23 V		23 L	🗑️	23 M	
24 V		24 L	🗑️	24 J		24 S		24 M		24 J	
25 S		25 M		25 V		25 D		25 M		25 V	
26 D		26 M		26 S		26 L	🗑️	26 J		26 S	
27 L	🗑️	27 J		27 D		27 M		27 V		27 D	
28 M		28 V		28 L	🗑️	28 M		28 S		28 L	🗑️
29 M		29 S		29 M		29 J		29 D		29 M	
30 J		30 D		30 M		30 V		30 L	🗑️	30 M	
31 V		31 L	🗑️			31 S				31 J	

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



Emballages en carton



Bouteilles et flacons en plastique



Papiers, journaux, prospectus



Emballages en métal



Nouveaux emballages en plastique



Nouveaux emballages en métal



* Nouveau à partir du 1er juillet, recyclez vos emballages devient plus simple !

Renseignements complémentaires :

Service environnement
Communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas
02 98 21 34 49 - environnement@ccpld.bzh
www.pays-landerneau-daoulas.fr



Finis les doutes ! c'est simple :

CITEO
www.consignesdetri.fr

- 1 C'est un emballage ? Dans le bac ou la colonne de tri !
- 2 Pot de yaourt, boîte de conserve ... pas besoin de le laver, il suffit de le vider.
- 3 Déposez vos emballages en vrac dans le bac de tri sans les imbriquer.

ATTENTIONS AUX ERREURS DE TRI

Certains déchets ne doivent pas être mis dans le bac jaune

LE SAC DES ORDURES MENAGERES



Litière



Sacs d'aspirateur



Mouchoirs papiers



Cendres



Restes de repas et épluchures



Filets de fruits et légumes



Mégots



Cotons et coton-tiges



Papiers peints



Couches

LA COLONNE A VERRE



Bouteilles en verre



Pots et bocaux en verre sans le couvercle

LE COMPOSTEUR



Restes de repas et épluchures



Coquilles d'œufs



Filtre et marc de café



Tontes et brindilles



Papiers journal



Essuie-tout



Rouleaux

LA DÉCHÈTERIE



Ecrans et électroménager



Vêtements et chaussures



Bois et palettes



Piles et batteries



Grands cartons plies



Ampoules et néons



Encombrants



Produits dangereux



Pots en terre cuite et vaisselle



Meubles

Renseignements complémentaires :

Service environnement

Communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas

02 98 21 34 49 - environnement@ccpld.bzh



www.pays-landerneau-daoulas.fr

www.consignesdetri.fr

JOUR DE COLLECTE PAR QUARTIER

De Kerveleoc à l'Île Kerafranc (zone Nord-Ouest vers Trémaouézan) : le mardi

Prat Guen : le mercredi

Le reste de la commune : le lundi

Horaires de passage :

Ne vous fiez pas à l'heure de passage habituel ! Une panne, des travaux, etc. peuvent entraîner un passage anticipé des équipes de collecte.

Si vous êtes collectés le matin entre 05 h et 13 h 30, merci de présenter votre bac la veille au soir à partir de 18 h 00.

Si vous êtes collectés l'après-midi entre 11 h 30 et 20 h 00, merci de présenter votre bac le matin avant 11 h 00.

Portrait de Floriane Léost, blogueuse

Présente-toi en quelques mots :

Je m'appelle Floriane Léost, j'ai 30 ans et je suis brestoise. Je suis originaire de Plouédern mais je vis à Brest depuis plusieurs années.

Passionnée par la photo, je partage mon quotidien entre Paris et Brest. Des recettes, des looks, des bons plans, des bonnes adresses et des voyages, voilà ce que vous pouvez trouver sur mon compte instagram : Floriane_Lt que je tiens avec passion depuis 8 ans maintenant. En 2015, après de nombreuses demandes et me sentant un peu limitée pour échanger sur Instagram, j'ai ouvert mon blog L'instant Flo.

L'instant Flo c'est quoi ?

L'instant Flo, c'est tout ce que j'aime réuni au même endroit : de la mode, de la cuisine, du voyage et de la déco ! J'y partage régulièrement des bons plans et conseils sur tous les sujets qui m'intéressent.



Quelle formation as-tu suivie ?

Mon projet était de travailler dans le marketing, j'ai donc fait un bac STG, puis un IUT gestion administrative et commerciale à Morlaix. J'ai ensuite intégré un IAE marketing des services à Brest.



Quelles sont tes expériences professionnelles ?

Après mes études, j'ai travaillé 3 ans en tant que chargée de projet webmarketing dans l'automobile.

Je baigne donc dans le digital et les réseaux sociaux depuis très longtemps ayant étudié dans ce domaine. Avec l'envie de nouveaux challenges et les opportunités de ce métier qui s'offraient à moi, j'ai décidé de me consacrer à plein temps à mon blog depuis 2017. Aujourd'hui, blogueuse est mon activité à plein temps, je vis de ma passion et j'ai la chance de choisir les marques partenaires avec qui je souhaite travailler au quotidien.

Quel est ton réseau social préféré ? Et pourquoi ?

Instagram, pour son côté instantané. J'y partage tous les jours en story mon quotidien et j'échange avec ma communauté tout au long de la journée.

As-tu de nouveaux objectifs / projets pour cette année ?

Après ces deux mois de confinement, c'est difficile de se projeter à long terme. Je souhaite continuer à partager encore plus que ce que je fais déjà sur le consommateur local, les circuits courts, notamment dans le domaine de la cuisine. C'est un sujet qui me tient à cœur, mes parents étant dans le domaine de l'agriculture. J'en parle régulièrement sur mon blog et Instagram, je partage mes bonnes adresses sur le sujet, que ce soit des magasins de producteurs ou des ventes à la ferme.

Je souhaite également continuer à mettre en avant la Bretagne parce que c'est une région que j'aime et qui mérite d'être mise en lumière. Sortir des clichés et montrer qu'elle a beaucoup à offrir que ce soit de par ses paysages préservés, ses plages secrètes, sa culture et sa gastronomie. On retrouve déjà sur mon blog mes plages préférées dans le Finistère et mes bonnes adresses brestoises et alentours.

Où te retrouver sur les réseaux ?

Sur Instagram sous le pseudo Floriane_Lt et sur mon blog : www.linstantflo.com

Appel aux rédacteurs : Toute personne ayant le souhait de présenter un article ou soumettre une idée est invitée à prendre contact avec la Mairie. Merci d'avance pour votre collaboration.